

D2024-66

VILLE DU PECQ  
D E C I S I O N  
7.5 SUBVENTIONS

OBJET : Demande de subvention au titre du Plan « 5 000 équipements – Génération 2024 » - Agence Nationale du Sport.

Laurence BERNARD, Maire de la Ville du PECQ,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-22,

Vu la délibération n°22-2-6 du 6 avril 2022 autorisant Mme le Maire à demander à tout organisme financeur - public ou privé - l'attribution de subventions tant en fonctionnement qu'en investissement,

Considérant que la commune du Pecq a la possibilité de bénéficier d'une subvention au titre de l'axe 1 – équipements de proximité – Génération 2024.

D E C I D E

D'approuver le projet de création d'un terrain multisport, 6 place de l'Ermitage, pour un montant de 104 651.00 € H.T. soit 125 581.20 € T.T.C.

De solliciter l'Agence Nationale du Sport, pour l'obtention d'une subvention dans le cadre du Plan « 5 000 équipements – génération 2024 », au taux maximum.

D'indiquer que les membres du conseil municipal seront informés de cette décision lors de la prochaine séance.

Le Pecq, le 5 avril 2024



Le Maire,



Laurence BERNARD

VILLE DU PECQ

13 bis quai Maurice Berteaux - 78230 LE PECQ

Tél. : 01 30 61 21 21 - Fax : 01 30 61 52 54

Courriel : [mairie@ville-lepecq.fr](mailto:mairie@ville-lepecq.fr) - Portail officiel : [ville-lepecq.fr](http://ville-lepecq.fr)

Accusé de réception en préfecture  
078-217804814-20240405-D2024-66-BF  
Date de télétransmission : 09/04/2024  
Date de réception préfecture : 09/04/2024

SUIVEZ-NOUS SUR :

